

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

**Excusés :**

Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

## Ordre du jour

|      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....                                  | 3  |
| II.  | APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2022..... | 3  |
| III. | RÉFORME DES LICENCES.....   | 3  |
| IV.  | FINANCES.....   | 7  |
| V.   | COMMISSIONS.....  | 8  |
| 1.   | Cyclisme féminin .....  | 8  |
| 2.   | Cyclo-cross.....  | 8  |
| 3.   | Polo-vélo.....  | 9  |
| VI.  | QUESTIONS DIVERSES.....   | 10 |

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Marie-Françoise POTEREAU, retenue dans le cadre d'une délégation du CNOSF, et Sylvain DUPLOYER, présent aux Championnats du monde de BMX, ne pourront assister à la séance de ce jour. Il en est de même pour Christophe LAVERGNE et Éric MEINADIER qui sont en congés. Quant à Xavier JAN, il assistera à la réunion en visioconférence.

Il remercie très sincèrement toutes les équipes de la DERS et de la DTN, ainsi que Marie-Françoise POTEREAU et Marc TILLY, pour leur contribution, sous l'égide de Cathy MONCASSIN, au succès indéniable du Trophée de France des Jeunes Cyclistes (TFJC). La Fédération a parfaitement réussi la transformation de l'esprit et du positionnement de ce bel événement ludique qui valorise incontestablement le cyclisme sur Route. Il conviendra à l'avenir de le faire grandir pour qu'il reçoive le maximum de clubs.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2022**

*Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 7 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. RÉFORME DES LICENCES**

En préambule, Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 108 838 au 15 juillet 2022, soit une progression de 8,17 % par rapport au 15 juillet 2021.

Seuls les Comités Régionaux de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti demeurent en retrait. S'agissant de Tahiti, la baisse constatée résulte du manque d'éducateurs en BMX qui ralentit de fait l'activité.

En métropole, six Comités connaissent une progression de plus de 10 % : la Bretagne ; le Grand Est ; les Hauts-de-France ; la Nouvelle-Aquitaine ; l'Occitanie et les Pays de la Loire. Il est évident que cette hausse notable donne à voir la capacité de rebond dont les clubs ont su faire preuve à l'issue de la crise sanitaire.

Avec 12 669 femmes, soit 11,64 % des licenciés, le nombre de licenciées ne cesse de progresser.

Toutes les disciplines sont en augmentation :

- Cyclisme dit traditionnel : +8,65 % ;
- VTT : +7,70 % ;
- BMX : +7,34 % ;
- autres disciplines : +34,50 %.

Ces chiffres témoignent du développement harmonieux du Cyclisme dit traditionnel, du VTT et du BMX.

Toutes les catégories de licences poursuivent également leur progression, notamment le bloc Compétition (+11,60 %) et le bloc Apprentissage et Bien être (+7 %).

Enfin, la FFC compte 3 000 licenciés de moins de 18 ans supplémentaires (le nombre de jeunes est en hausse dans toutes les catégories) ainsi que 121 arbitres de plus.

Gilles DA COSTA procède à la présentation des éléments relatifs à la réforme des licences et de l'activité qui seront exposés et soumis au CNPR ce jour, à l'issue du Bureau Exécutif. Les dispositions afférentes seront ensuite validées par le Bureau Exécutif du 28 juillet et par le Conseil Fédéral du 29 juillet 2022.

Pour rappel, les objectifs de cette réforme sont les suivants :

- universalité : la réforme doit concerner toutes les disciplines ;
- uniformité : les repères doivent être communs aux disciplines ;
- lisibilité : la réforme doit être comprise et applicable rapidement ;
- simplicité améliorée : tant pour les licenciés que pour les organisateurs ;
- fiabilité : par rapport aux difficultés actuelles rencontrées ;
- conformité : par rapport à la réglementation définie ;
- accroissement de la digitalisation : pour les licenciés et les organisateurs à toutes les étapes.

Toutefois, il est précisé que la FFC est confrontée à une complexité notable liée à l'absence de ranking pour ses disciplines, bien que le VTT et le BMX s'en approchent, et à la diversité des pratiques qui évoluent en permanence. De fait, il est nécessaire d'intégrer à la licence un niveau de pratique.

Un échange intervient entre les Élus du Bureau Exécutif à l'issue duquel la classification est revue comme suit :

- création de cinq familles de licences :
  - Compétition avec trois catégories (Élites, Open, Access) ;
  - Sport (pratique de masse et loisirs) ;
  - Jeunesse (de U7 à U17 - normalisation internationale) ;
  - Santé ;
  - Staff ;
- suppression de l'appellation Juniors : les U19 (nouvelle appellation), qui continueront d'exister à l'instar des U23, se répartiront entre les familles Sport et Compétition en fonction de leur choix.

Le périmètre de la licence Accueil (qui devrait être rebaptisée) est élargie aux familles Jeunesse, Sport et Compétition Access (classement par âge). Cette prise de titre temporaire de participation sera dématérialisée et instantanée, excepté pour les mineurs qui légalement ne peuvent émettre un règlement par carte bancaire en ligne. Quant à la carte à la journée, elle sera supprimée.

S'agissant de la famille Compétition, elle impliquera le classement par niveau dans les dix disciplines de haut-niveau, tandis qu'une licence Access sera attribuée aux disciplines hors haut niveau.

Les catégories de la famille Compétition seront composées comme suit :

- Élite : membres des équipes de France (sauf U19) ; volontaires ; effectifs labellisés des équipes nationales Route. S'agissant du VTT, du BMX et du Cyclo-cross, de la piste la classification sera imposée par les commissions nationales sportives de ces disciplines ;
- Open : subdivision en trois niveaux. À noter qu'aucune montée vers la catégorie Élite n'est possible ;
- Access : subdivision en quatre niveaux.

La mise en place de la carte d'identité pluridisciplinaire pour chaque licencié permettra de définir une activité principale avec le niveau le plus haut :

- pour les licences Compétition, une correspondance de niveau sera établie entre la « pratique principale » et toutes les pratiques de haut niveau accessibles. Exemple : un licencié Élite Piste Sprint sera classé en Route, VTT, BMX, etc. selon un tableau prédéfini. Ce tableau sera modifiable par le Comité Régional uniquement à la hausse ;
- une licence Compétition ou Sport pourra ouvrir une qualification Staff, moyennant les conditions d'accès (diplômes d'arbitre, encadrement, permis de conduire, etc.) ;
- pour les licences Staff, une catégorie Sport ou Compétition peuvent être ajoutée.

Le licencié sera « tarifé » sur le prix le plus élevé des différentes catégories demandées.

La carte d'identité de pratique des disciplines du licencié figurera au complet dans son espace personnel.

L'objectif majeur de la réforme est d'encourager et de permettre la pratique multidisciplinaire de chaque licencié.e.

En ce qui concerne l'organisation des épreuves, les organisateurs bénéficieront d'une grande liberté puisqu'ils choisiront la cible de leurs participants. Cependant, ce choix doit être un continuum de niveau.

Exemple :

H/Route/Open 1 - 2 - 3 - Access 1 : autorisé.

H/Route/Open 1 - 2 - Access 2 : non autorisé.

Pour les épreuves par âges (U19 U23 ou masters), la sélection par âges sera ajoutée par l'organisateur de l'épreuve.

Seuls les licenciés autorisés pourront participer à l'épreuve telle que définie par les détails d'organisation (correspondance entre détails d'organisation et carte d'identité du licencié).

Pour rappel, le système d'engagement pour les épreuves est effectué sous Cycle.

Au regard de la mise en œuvre de la réforme des licences et de l'activité, les points suivants devront être traités :

- l'actualisation des accords internationaux et frontaliers par les comités, ainsi que la transposition des diverses conventions ;
- l'établissement des tableaux de correspondances interdisciplines ;
- la codification des épreuves pour les organisateurs ;
- l'adaptation du système d'engagement par rapport aux évolutions de la réglementation ;
- la tarification avec l'intégration de la forte augmentation des assurances.

Le Président relève que l'informatique et la communication sont deux éléments fondamentaux dans le succès de la mise en place de la réforme des licences et de l'activité. Il est absolument essentiel de travailler de concert sur ces deux sujets. À ces deux dossiers, s'ajoute celui du réglementaire sur lequel le Secrétaire général œuvre depuis plusieurs semaines.

Fabien RAFFOUX indique que cette réforme nécessite la refonte de plusieurs éléments du système, tels que les codes épreuves et le paramétrage des licences, et que des tests seront effectués durant le mois d'août. Pour ce qui est du paiement des licences, une réflexion approfondie sera menée afin de simplifier le dispositif pour 2024.

Ludivine DESMONTS-MORNET spécifie que la production et la diffusion des outils de communication seront compliquées durant le mois d'août en raison des congés d'été.

En outre, il est évident que la communication de ces éléments soulèvera de nombreuses questions de la part des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des clubs pour lesquelles il conviendra d'apporter des réponses et d'être extrêmement pédagogique.

De leur côté, les Comités Régionaux pourront venir en support aux Comités Départementaux, ainsi qu'aux clubs.

Quant aux primo licenciés (essentiellement des jeunes), ils pourront effectuer leur prise de licence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **IV. FINANCES**

Gilles DA COSTA évoque l'appel d'offres relatif au futur contrat d'assurance et rappelle que les deux candidatures retenues à la suite de l'ouverture des plis sont le courtier WTW avec l'assureur Axa France, et le courtier MARSH avec les compagnies AIG et Swiss RE.

Après une étude approfondie des garanties afférentes, il s'avère que la proposition d'Axa et du courtier WTW est la plus appropriée eu égard au cahier des charges de la FFC, notamment en ce qui concerne la durée du contrat. Ladite proposition a été partagée avec ASO — qui à l'instar de la LNC, de la Fédération et des Comités Régionaux, prend en charge une partie du montant de l'assurance — qui a confirmé la position fédérale.

Au vu de l'augmentation du tarif global du contrat, une hausse proportionnelle sera appliquée à chacune des parties.

Par ailleurs, il est proposé de répercuter cette hausse sur le tarif des licences. Une augmentation uniforme de 24.56 % du contrat se traduit par une hausse de quatre euros sur toutes les licences à laquelle s'ajoute une hausse d'un euro pour compenser l'inflation générale qui affectent les charges fédérales. Par conséquent, l'augmentation totale du prix des licences s'établirait à cinq euros, augmentation qu'il conviendra de projeter sur les nouvelles licences sur la base des éléments qui seront présentés au CNPR.

Le Président confirme la nécessité de répercuter les conséquences de l'inflation sur l'ensemble des tarifs fédéraux (taux à définir), excepté sur les droits d'engagement, au regard de l'augmentation de tous les coûts qui affecte la Fédération. Il s'agit d'une mesure de précaution essentielle pour l'avenir.

Par ailleurs, s'agissant de la tarification des organisations vendues sur contrat par la FFC, il importe dorénavant de faire valoir une clause d'indexation sur la base de l'indice de la consommation courante, indice qui sera en conséquence actualisé chaque année.

Gilles DA COSTA aborde ensuite la réduction de la part fédérale des droits d'engagement inscrite dans le projet de mandat et propose de supprimer la totalité de la part fédérale des droits d'engagement sur les épreuves Jeunes (jusqu'aux Cadets). Le montant de cette mesure significative en direction des organisateurs d'épreuves Jeunes s'élèverait à 300 000 euros.

Le Président ajoute que cette mesure donne à voir la volonté de la Fédération d'impulser une remarquable dynamique en faveur des épreuves de Jeunes. Toutefois, il conviendra d'en évaluer les effets un an après sa mise en place.

## V. COMMISSIONS

### 1. Cyclisme féminin

Le Président rappelle que le document relatif au cyclisme féminin préparé par Marie-Françoise POTEREAU a été communiqué aux membres du Bureau Exécutif en amont de la séance.

### 2. Cyclo-cross

Nicolas ANDRÉ évoque l'inter région Cyclo-cross qui permet aux coureurs Cadets et Cadettes de se qualifier pour la première manche de la Coupe de France.

La Commission Nationale propose que les quotas de sélection par zone interrégionale pour la saison 2022/2023 soient les suivants\* :

| 2022-2023                        | Quotas par zone ITR | Cadets     | Quota CR (4 chacun) | TOTAL      |
|----------------------------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| <b>Effectif Cible</b>            | <b>100%</b>         | <b>120</b> | <b>48</b>           | <b>168</b> |
| <b>Qualifiés Zone Nord Est</b>   | 39%                 | 47         | 16                  | <b>63</b>  |
| <b>Qualifiés Zone Sud Est</b>    | 15%                 | 18         | 8                   | <b>26</b>  |
| <b>Qualifiés Zone Sud Ouest</b>  | 13%                 | 16         | 8                   | <b>24</b>  |
| <b>Qualifiés Zone Nord Ouest</b> | 33%                 | 40         | 16                  | <b>56</b>  |

| 2022-2023                         | Quotas par zone ITR | Cadettes  | Quota CR  | TOTAL     |
|-----------------------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Effectif Cible</b>             | <b>100%</b>         | <b>45</b> | <b>36</b> | <b>81</b> |
| <b>Qualifiées Zone Nord Est</b>   | 25%                 | 11        | 12        | 23        |
| <b>Qualifiées Zone Sud Est</b>    | 20%                 | 9         | 6         | 15        |
| <b>Qualifiées Zone Sud Ouest</b>  | 10%                 | 5         | 6         | 11        |
| <b>Qualifiées Zone Nord Ouest</b> | 45%                 | 20        | 12        | 32        |

Chaque Comité Régional aura un quota supplémentaire et pourra sélectionner, en complément, trois Cadettes et quatre Cadets. Ces quotas pourront être attribués à des coureurs différents sur chacune des manches de Coupe de France CX. Sur la base de la liste des engagés de la manche ITR, chaque CTR établira une liste d'ordre de départ des coureurs pour son Comité Régional. Un tirage au sort donnera l'ordre des Comités Régionaux de chaque ITR.

Sur la base de la liste des engagés de la manche ITR, chaque CTR établira une liste d'ordre de départ pour son Comité Régional. Un tirage au sort donnera l'ordre des Comités Régionaux de chaque ITR.

*\*Ces chiffres sont établis sur la base de la participation moyenne aux quatre manches de la Coupe de France Cyclo-cross 2021-2022.*

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif la proposition relative à la modification des quotas suscitée.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*



Nicolas ANDRÉ procède à la présentation des labellisations proposées par la Commission Nationale Cyclo-cross :

#### Équipe Cyclo-cross professionnel UCI

- Cross Team Legendre (Grand Est) ;

#### Équipes Cyclo-cross UCI

- Albi Vélo Sport Leroy Merlin Team Cross (Occitanie) ;
- Ardennes Cross Team Gecibat (Grand Est) ;
- Sebmotobikes CX Team (Grand Est) ;
- Sorius (Grand Est) ;
- Team CX TPM (Grand Est) ;
- Team Fima – Rdv Bikeshop Alian (Occitanie) ;
- Team Guevel Artcreations (Pays de la Loire).

#### Teams Cyclo-cross FFC

- Arques Cx Team Hauts de France (Hauts-de-France) ;
- Team VPC Loudéac Cx (Bretagne) ;
- Team JMCX (Bourgogne–Franche-Comté).

À noter que quatre dossiers incomplets sont en attente de validation. Ils seront soumis au Bureau Exécutif du 28 juillet 2022.

Le Président met aux voix la validation des labellisations proposées par la Commission Nationale de Cyclo-cross.

*Les Élus du Bureau Exécutif approuvent l'enregistrement administratif de l'équipe Cross Team Legendre (Grand Est) et valident la labellisation des sept structures Cyclo-cross UCI et celle des trois équipes FFC.*

### **3. Polo-vélo**

Yannick POUÉY relate la demande de la Commission Nationale de Polo-vélo qui souhaite s'il est possible de créer une Entente de Seine-Maritime, avec un effectif dûment déclaré, qui participerait à la poule de classement du Championnat de France et aux finales. Les joueurs de la Frileuse Sanvic pourraient ainsi recevoir le précieux concours de licenciés venant du club de Bolbec et de Varangéville. Sachant que la technicité de cette discipline et son apprentissage amène des conditions de développement particulières.

Ainsi le Championnat de France présenterait à l'organisateur un tableau de six équipes. Par ailleurs, la création de cette Entente permettrait l'accueil de nouveaux licenciés et serait un atout pour le développement du Polo-vélo en Seine-Maritime.

Le Président confirme qu'il est important que les licenciés puissent participer à des matches.

Il soumet au vote la proposition visant à créer une Entente de Seine-Maritime avec un effectif déclaré.

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 les épreuves suivantes :

### **Route**

Championnat de France Masters

- Baux-Sainte-Croix, du 21 au 23 juillet 2023.

### **Cyclo-cross**

Inter région Nord-Ouest

- Vire (Normandie), le 2 octobre 2023.

*L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.*

Le Président déclare que des discussions sont en cours concernant l'organisation du Championnat du monde de Gravel 2025 pour lequel une ville française a d'ores et déjà manifesté auprès de l'UCI sa volonté de l'organiser. Le dossier relatif à sa candidature devra être déposé pour le 15 août 2022.

Yannick POUÉY évoque le prochain Congrès fédéral et annonce que la ville d'Albi a fait part de sa candidature pour l'accueillir. Une équipe fédérale se rendra sur place le 9 septembre 2022 afin de valider les différents points techniques.

Il adresse tous ses remerciements à Gilles GIRARDOT qui a accompagné cette candidature.

Le Président met aux voix la candidature de la ville d'Albi pour l'accueil et l'organisation du prochain Congrès fédéral.

*La candidature de la ville d'Albi est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.*

Yannick POUÉY déclare que les réunions des personnels administratifs des Comités Régionaux se tiendront les 14 et 15 septembre 2022.

Le Président évoque le règlement des mutations 2023 et propose que les Élus du Bureau Exécutif donnent mandat à Yannick POUÉY pour sa rédaction qui interviendra à l'issue de la validation de la réforme des licences et de l'activité.

*La proposition visant à donner mandat à Yannick POUÉY pour la rédaction du règlement des mutations 2023 est approuvée à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.*

Yannick POUÉY évoque ensuite précisément des comportements déviants concernant les mutations avec notamment deux types de dysfonctionnements : tout d'abord, il a été constaté un nombre important de doubles mutations dans la saison alors que ceci doit rester exceptionnel et pour le seul motif de litige entre le licencié et

son club. En second lieu, certaines mutations sont effectuées uniquement pour participer à certaines épreuves.

Après divers échanges et débats, le Secrétaire général est mandaté à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif pour intervenir auprès des Comités Régionaux quittés pour connaître les raisons de ces dysfonctionnements et rappeler le strict respect nécessaire de la réglementation et de son esprit.

Le Président annonce qu'il interviendra lors de la délibération publique relative à la candidature de la Haute-Savoie pour les Championnats du monde 2027 qui se tiendra le lundi 25 juillet 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 28 juillet 2022.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUÉY**